



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT No.2022-03

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement 2022-03 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 7 mars 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal en prenant rendez-vous au (819) 560-8450 poste 1.

Fait à Westbury ce 10 mars 2022.

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière